

# **LES INCITATIFS FISCAUX DESTINÉS AUX RÉGIONS RESSOURCES**

**S'adapter au nouveau contexte économique,  
qui doit-on soutenir?**

**Éléments de réflexion**

---

Yves Bélanger



Groupe de recherche sur la reconversion industrielle  
Université du Québec à Montréal

16 mars 2006

La stratégie de développement économique des régions ressources	3
L'analyse évolue	4
Que visait-on?	4
L'approche était-elle justifiée?	6
La démarche était-elle bien arrimée aux autres politiques gouvernementales?	8
Et si l'avenir nous confrontait à des enjeux d'une autre nature?	10
Annexes	14

### *La stratégie de développement économique des régions ressources*

Le gouvernement québécois annonçait récemment son intention de reconduire des avantages fiscaux consentis en 2001 dans le cadre de sa stratégie de développement économique des régions ressources<sup>1</sup>. Rappelons que ces mesures avaient pour but d'aider sept régions peu diversifiées et n'ayant pas profité autant que d'autres territoires de la croissance des années 1990 à redynamiser leur économie dans le contexte de la mondialisation.

Cette stratégie fondée principalement sur des avenues fiscales et appuyée par des programmes d'aide directe s'inscrit dans la foulée de mesures novatrices expérimentées par le gouvernement du Québec sous la direction de Bernard Landry et Pauline Marois qui ont assumé tour à tour la fonction de Ministre des finances du Québec sous le précédent gouvernement. S'inspirant d'expériences étrangères, Bernard Landry voulait exploiter la formule de zones à fiscalité particulière dans l'optique d'appuyer des percées technologiques jugées porteuses et susceptibles de contribuer à la reconversion de l'économie québécoise. Les premières moutures de cette politique ont ouvert des horizons au territoire montréalais (la Cité du multimédia, le Technopôle Angus, etc.) à celui de Mirabel (la zone commerciale aéroportuaire), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Vallée de l'aluminium) et ont cherché à provoquer le développement de secteurs novateurs dans diverses municipalités du Québec (Carrefour de la nouvelle économie). En appliquant la formule aux régions ressources, on faisait toutefois franchir une étape majeure à la stratégie puisqu'un espace géographique représentant plus de 90% de la superficie du Québec allait bénéficier d'un régime fiscal particulier.

Cette décision s'appuyait sur une analyse du profil économique des régions concernées mettant en évidence leur vulnérabilité économique et, surtout, leur dépendance à l'endroit des ressources, une réalité perçue comme une menace dans un contexte marqué par des problèmes préoccupants dans les domaines forestiers, miniers et dans les pêcheries.

Par ailleurs, un des programmes associés à la stratégie, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) était appelé à seconder, à une autre échelle toutefois, 20 MRC aux prises avec des problèmes de restructuration et de relance de leur économie.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *La force des régions un maillon essentiel de notre économie*, Budget 2001-2002, Québec, 2001.

### *L'analyse évolue*

Dès le départ, les feux se sont braqués sur la Mauricie dont le statut était déjà débattu au moment de l'adoption de la stratégie. L'analyse de la documentation déposée en 2001-2002 montre en effet que l'on hésitait sur la pertinence d'intégrer aux régions ressources la MRC de Francheville, comprenant à l'époque la ville de Trois-Rivières<sup>2</sup>. Finalement le gouvernement a décidé de maintenir l'intégrité de la région administrative. Depuis, l'aide accessible à Trois-Rivières est la cible de nombreuses critiques.

Par la suite, l'accès à la stratégie de développement des régions ressources s'est élargi à trois MRC soit la Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac (Outaouais) et Antoine-Labelle (Laurentides). Le nombre des MRC issues de régions centrales éligibles au PSPE sera donc réduit, mais, s'enrichira ultérieurement d'une nouvelle élue lorsque s'ajoutera la MRC du Haut-Saint-Laurent à la liste des zones admissibles. Ce va et vient dans la stratégie destinée aux régions ressources nous incite à penser qu'elle était perfectible au moment de sa mise en place et qu'elle le demeure sans doute encore aujourd'hui.

Le gouvernement doit décider de la reconduction du statut de ces territoires d'ici le 31 décembre 2006. Actuellement, une coalition rassemblant plusieurs représentants des régions centrales l'incite à mettre fin à la compétition « déloyale » qui leur est livrée<sup>3</sup>. Suivant une toute autre logique, la MRC de Papineau (Outaouais) demande l'obtention du statut reconnu aux deux autres MRC de sa région<sup>4</sup>.

### *Que visait-on?*

Au départ, la stratégie mise en forme pour les régions ressources poursuivait trois grands objectifs.

Premièrement, on entendait soutenir le développement des régions en cause, une idée pas très nouvelle, mais tout à fait louable.

Deuxièmement, le programme voulait réduire l'écart entre le développement des régions ressources et celui de l'ensemble du Québec. Ce deuxième objectif poursuivait un but un peu plus chimérique. On comprend ici que l'intention était de permettre aux territoires concernés par la politique d'améliorer leur performance au titre de divers indicateurs comme le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux de prestataires de l'assistance-emploi, etc.

---

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Alain Duhamel, « Les avantages fiscaux des régions ressources sont pris à partie », *Les Affaires*, 25 février 2006, p.15.

<sup>4</sup> Yves Soucy, « Régions-ressources la CRÉO appuie la requête de la MRC Papineau », *Le Droit*, 20 janvier 2006, p.15.

La vulnérabilité des régions ressources n'est pas un problème nouveau. De nombreuses études lui ont été consacrées et il est possible de les résumer en affirmant que lorsque se présente un projet d'implantation d'usine, les régions ressources sont rarement en mesure d'offrir ce que les territoires du Québec central possèdent. La distance face aux marchés, les infrastructures, l'expertise de la main-d'œuvre, l'accès à une masse critique en R-D et d'autres critères susceptibles de peser dans une décision d'implantation défavorisent très souvent les régions ressources. Toutefois, elles ne sont pas les seules à devoir affronter ces problèmes. Plusieurs poches faiblement développées dans les régions centrales sont confrontées aux mêmes enjeux. Pour contrer cette réalité, il arrive que la volonté et la mobilisation ne suffisent pas. Il faut changer les choses et provoquer l'émergence d'avantages comparatifs. C'est précisément ce que le gouvernement voulait faire en 2001. Mais avait-il conscience qu'en rendant la nouvelle position concurrentielle des régions ressources tributaire des deniers publics, il s'imposait, potentiellement, une intervention de long terme?

Troisièmement, la politique d'appui aux régions ressources se proposait de « créer et maintenir un environnement favorable à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes ». Plusieurs phénomènes que nous venons d'évoquer ont un impact sur ce dernier objectif. En ce qui a trait plus spécifiquement aux jeunes, il est reconnu que les régions ont de la difficulté à les retenir. Mais les jeunes vont là où sont réunies les conditions susceptibles de leur donner accès aux emplois auxquels ils aspirent. Dans le contexte des années 2000 cela passe en partie par les secteurs où le Québec travaille à construire son avenir. Or les secteurs de pointe s'agglutinent autour des centres urbains. Pour renverser la vapeur, il ne suffit pas de payer des entreprises; une infrastructure de formation, de recherche et d'ingénierie de calibre doit notamment prendre corps. La présence universitaire dans certains centres localisés en région ressource contribue d'ailleurs à améliorer la situation là où des créneaux d'excellence se sont développés.

Les objectifs de la stratégie de développement des régions concerne des enjeux complexes que des mesures budgétaires ne peuvent résoudre seules. Il est concevable qu'un soutien d'ordre fiscal puisse contribuer à la solution. Encore faut-il qu'il soit dessiné de manière à agir là où le besoin est le plus manifeste.

Concrètement, les entreprises manufacturières se sont vues proposer un crédit d'impôt équivalant à 30% sur la croissance de la masse salariale pour les activités de transformation et les PME manufacturières ont obtenu une exonération de 75% de l'impôt sur le revenu du Québec, de la taxe sur le capital et d'autres contributions fiscales. Diverses mesures affectées au soutien de l'agriculture, au développement touristique, à celui de créneaux d'excellence et à l'identification de niches prometteuses ont complété le plan d'aide. Le budget 2001 prévoyait affecter 354 millions de dollars sur trois ans à l'ensemble de ces missions. À ces sommes devaient s'ajouter des fonds destinés à la mise en valeur des ressources forestières et minières et des ressources dédiées à l'amélioration de la santé financière des entreprises. Les engagements gouvernementaux allaient ainsi se chiffrer à un grand total de 788 millions de dollars sur trois ans.

C'est à un des volets de ce vaste plan, le PSPE, qu'auront accès certaines MRC en difficulté localisées dans les régions centrales. Il s'agit d'un programme qui peut appuyer à hauteur de 15% (maximum de 250 000 dollars) les dépenses en capital liées à un projet d'investissement (terrain, bâtiments, équipements, etc.) et les dépenses d'acquisition de technologies. Dans ce cas précis, différents critères impliquant la nature du projet et son importance balisent le soutien gouvernemental.

L'analyse des comptes publics permet de constater qu'au seul chapitre des aides directes, le plan adressé aux régions ressources se traduira par l'injection de plus de 100 millions de dollars au cours des quatre années fiscales comprises entre 2001/2002 et 2004/2005. Pour la même période, celle du PSPE destinée aux régions centrales franchira difficilement la barre du 10 millions de dollars. L'ajout des exonérations fiscales consenties aux régions ressources creusera un abîme entre les deux régimes. Au départ, les crédits fiscaux devaient impliquer un manque à gagner de 212 millions de dollars sur trois ans pour le gouvernement, mais étant accordés jusqu'en 2009-2010, une étude d'impact réalisée récemment estime à près de 1,2 milliard de dollars le coût de cette aide à l'échéance<sup>5</sup>.

#### *L'approche était-elle justifiée?*

L'analyse des données relatives à l'emploi montre qu'entre 1991 et 2001 la situation demeurait très préoccupante dans au moins cinq des sept régions visées, soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans les deux autres territoires soit le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie, bien que peu reluisantes, les conditions semblaient moins critiques. Les deux territoires étaient confrontés à un chômage moins élevé. En outre, les économies en cause apparaissaient plus diversifiées. L'analyse du profil de l'emploi des MRC de ces deux régions permet de constater que la situation s'était améliorée sensiblement au cours des années 1990 dans les territoires noyautés par des centres économiques plus structurés comme Rimouski et Rivière-du-Loup dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que Trois-Rivières en Mauricie.

En 2001 la performance au plan de l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup était, à peu de chose près, comparable à celle de la Communauté urbaine de Montréal (telle que désignée à l'époque) et bien supérieure à celle de MRC totalement ignorées par le gouvernement comme la MRC des Laurentides et celle de Maskinongé. La MRC de Rivière-du-Loup présentait d'ailleurs un profil de l'emploi plus enviable que celui d'au moins 7 MRC des régions centrales soutenues par le PSPE.

La MRC de Rimouski était de son côté plus affectée par le chômage que Rivière-du-Loup, mais beaucoup moins que d'autres territoires incluant par exemple les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et la Matawinie.

---

<sup>5</sup> René Beaupré, *Étude des impacts pour les régions centrales des programmes fiscaux destinés aux régions ressources*, novembre 2005.

Dans le cas de Trois-Rivières, une dizaine de MRC totalement exclues du périmètre des régions ressources et dotées d'économies beaucoup moins diversifiées étaient confrontées à une situation moins bonne au plan de l'emploi. On remarquera que, dans cette liste de MRC, figurent des territoires qui incarneront d'importants problèmes de reconversion industrielle comme le Bas-Richelieu et le Haut-Saint-François. D'autres se sont ajoutées depuis 2001 comme Beauharnois-Salaberry, Asbestos, le Haut-Saint-Laurent (Huntingdon) et l'Amiante.

La décision d'intégrer des centres comme Trois-Rivières, Rimouski ou Rivière-du-Loup à une problématique du type de celle que l'on a évoqué pour mettre en place la politique de soutien aux régions ressources était-elle justifiée? La question mérite d'être posée. On pourrait postuler qu'une intention plus ou moins avouée était peut-être de proposer aux résidents des autres MRC de la Mauricie et du Bas-Saint-Laurent des pôles économiques susceptibles de prendre le relais de municipalités plus fragiles, mais on présumerait alors que la population était disposée à accepter de concentrer l'effort économique autour de ces centres. Les démarches en vue de redresser la situation de l'emploi dans les petites villes et les villages se sont trop multipliées au fil des années pour qu'une telle hypothèse puisse être endossée sans procéder à une étude plus poussée du sujet.

Si l'intention était d'aider au développement de territoires en difficulté, en prenant appui sur la structure des MRC le gouvernement québécois de l'époque aurait eu en main une base d'intervention mieux dessinée et beaucoup plus adaptée à une approche centrée sur le besoin économique. Ses ressources auraient été mieux utilisées et ce dans une perspective plus sensible au désir légitime des gens de développer leur coin de pays. En approchant le problème du développement avec une vision articulée aux régions administratives (auquel il a d'ailleurs dérogé par la suite), il courrait le risque de passer à côté de belles occasions de faire œuvre utile. Pour de nombreuses MRC, une aide plus significative en matière de diversification et de modernisation économique mise en place dès 2001 aurait pu faire la différence et éviter des problèmes qu'il faut maintenant gérer en improvisant des aides ponctuelles.

Le processus d'identification des MRC éligibles au PSPE a-t-il été plus éclairé? Le tableau 2 permet de constater que la moitié des MRC aidées étaient confrontées à une situation d'emploi meilleure que celle de la CUM. Il s'agit en outre de MRC dont les économies ne sont pas beaucoup moins diversifiées que la plupart des territoires de la province. Honnêtement, on y perd un peu son latin.

Quoi qu'il en soit, l'apport du PSPE a été si marginal qu'il convient même de se demander s'il méritait le cirque politique qui lui a été consacré à l'époque. Le programme n'a soutenu annuellement plus de 100 projets qu'en 2002-2003 et 2003-2004. Au cours de cette dernière année l'aide accordée s'est chiffrée à 5,6 millions de dollars dans les régions ressources et à seulement 2 millions de dollars dans les régions centrales. La moyenne de l'aide octroyée aux projets s'est établie à 74 270 dollars dans les régions ressources et à 65 005 dollars dans les régions centrales. Au total ce soutien n'a représenté que 6,2% des investissements prévus. L'apport du PSPE au développement économique a donc été très modeste.

On conviendra néanmoins que plusieurs territoires soutenus par le PSPE dans les régions centrales étaient économiquement vulnérables, étant plombés par des secteurs industriels en perte de vitesse et confrontés, notamment, à l'urgence de revitaliser leurs assises manufacturières. Au fond, leur situation n'était pas plus brillante que celle de plusieurs MRC localisées dans les régions ressources.

*La démarche était-elle bien arrimée aux autres politiques gouvernementales?*

Pour éviter que l'octroi d'un statut privilégié aux régions ressources ne se traduise par un simple exercice de relocalisation d'activité, il fallait se donner minimalement des orientations visant à éviter une compétition trop directe entre les MRC des régions ressources et celles des régions centrales, notamment les plus problématiques. Le programme Action concertée de coopération régionale de développement, mieux connu sous son acronyme ACCORD est arrivé au bon moment. ACCORD s'inspire de la théorie des grappes industrielles (clusters) avec pour finalité de faire émerger dans chaque région un système productif et compétitif fondé sur des créneaux d'excellence. Si le processus atteint ses fins, il s'incarne dans des « compétences industrielles spécifiques »<sup>6</sup> reconnues par la voie de la concertation et vers lesquelles seront canalisés les efforts visant à structurer l'économie territoriale et à l'inscrire dans une logique d'innovation. ACCORD peut donc, en principe, faire évoluer les régions vers une forme de spécialisation où l'excellence leur sera reconnue.

Des ententes ACCORD ont été convenues entre les acteurs gouvernementaux et des représentants locaux pour toutes les régions du Québec. Mais le processus n'a pu faire abstraction des sensibilités propres au bassin entrepreneurial existant ce qui s'est traduit par des plans ne désignant pas uniquement des secteurs leaders, mais également des secteurs associés (partagés avec d'autres régions), et en évaluation (qui sont convoités par d'autres territoires également). Ces nuances ont considérablement dilué le potentiel de spécialisation tout en ramenant sur terre les intentions théoriques poursuivies par ACCORD.

Au-delà de ces difficultés, les ententes ACCORD ont-elles eu une incidence sur les projets soutenus dans le cadre de la stratégie de développement des régions ressources? Rien n'est moins certain. L'analyse des aides rendues publiques montre que plusieurs projets dédiés à la diversification des régions ressources sont en prise directe sur l'ensemble des domaines où le savoir-faire local peut être mis à contribution. Dans les régions ressources, celui-ci est enraciné dans la transformation du bois, dans la production bioalimentaire et dans les secteurs de soutien aux grandes entreprises comme la fabrication de produits métalliques.

---

<sup>6</sup> MDEIE, programme ACCORD, cf. [http://formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche\\_doc](http://formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc). (8 mars 2006).

Dans le domaine du bois, ajoutons que la politique visant à atténuer les impacts du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe)<sup>7</sup> encourage spécifiquement le développement d'une industrie de deuxième et de troisième transformation de la ressource.

Or, la structure industrielle de plusieurs MRC de régions centrales fragilisées par la mondialisation repose spécifiquement sur les axes industriels que la stratégie de développement des régions ressources alimente. Par exemple, la fabrication de produits métalliques est une pierre d'assise de l'économie de la MRC du Bas-Richelieu. Elle constitue un des rares tremplins dont dispose la MRC d'Asbestos depuis la fermeture de Magnola et la réduction drastique des activités de la mine d'amiante Jeffrey. Pour ne citer qu'un seul autre exemple, les efforts déployés par la MRC de Beauharnois-Salaberry sont également en grande partie canalisés vers ce secteur.

On ne compte plus les territoires et localités qui, au Québec, sont tributaires du bois et de ses produits transformés. Dans pratiquement toutes les MRC, de nombreux emplois dépendent directement du domaine. Mais dans certaines MRC, comme celle du Granit la filière du bois fait partie de la fibre même de l'économie locale.

En fait, la base manufacturière de plusieurs régions centrales est à la remorque de secteurs dits traditionnels. L'économie de territoires comme ceux de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Beauce-Appalaches notamment n'a pas beaucoup d'emprise sur les nouveaux vecteurs de modernisation comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications (TIC) ou les biotechnologies. Ces domaines d'activité se concentrent autour du pôle montréalais. La vitalité de leur développement manufacturier est plutôt tributaire de la transformation du bois et de celle de matériaux comme le plastique et le caoutchouc, du textile, de la confection, ainsi que de la transformation métallique. Ces secteurs sont malmenés depuis quelques années devant la montée en force de compétiteurs issus des pays en développement (PED). Les tableaux annexés au présent document permettent même de constater que plusieurs domaines font face à une décroissance de leurs livraisons depuis quelques années. Ils illustrent en outre la montée en puissance des importations en provenance des PED aux États-Unis, un marché qui a été le point d'appui principal de la croissance des années 1990 (grâce à l'ALÉNA notamment). Il ne faut donc pas s'étonner de voir aujourd'hui des régions centrales s'activer autour de plans de relance et de projets de diversification. La situation de plusieurs de leurs MRC n'est guère plus enviable que celle d'autres MRC localisées dans les régions ressources.

---

<sup>7</sup> Voir MRNFP, *Mesures retenues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour atténuer la baisse de la possibilité ligneuse et favoriser la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe (2005-2006)*, Québec, 2005.

Malgré les objectifs du programme ACCORD, le processus de diversification alimenté par la stratégie de développement des régions ressources fait donc atterrir, régulièrement, les territoires aidés dans des domaines d'activité traditionnels où une bonne partie du Québec central a établi ses assises économiques et où les nuages du déclin économique s'amoncellent.

*Et si l'avenir nous confrontait à des enjeux d'une autre nature?*

Si les régions ressources avaient eu accès à un meilleur soutien à l'époque où les voyants du développement manufacturier étaient au vert, comme cela a été le cas pendant les années 1990, les régions centrales auraient sans doute réagi différemment. Mais les choses ont changé. Pour ces dernières, l'avènement simultané d'une nouvelle concurrence sur les fronts extérieur et intérieur forme un cocktail menaçant. La montée de la valeur du dollar canadien n'aide en rien à les rassurer.

Des exemples récents montrent la vulnérabilité des assises propres à plusieurs régions centrales. Le plus connu est celui du Haut-Saint-Laurent et surtout de sa municipalité symbole qu'est devenue Huntingdon. Dans ce cas précis, une industrie textile qui venait à peine de se moderniser a été balayée devant l'incapacité de mettre en forme une réponse adaptée à la nouvelle dynamique internationale.

La MRC de Memphrémagog qui incarne encore richesse et prospérité aux yeux de plusieurs nous envoie depuis un an un signal dont nous avons tout intérêt à prendre acte. Frappée indirectement par le repositionnement d'entreprises de classe mondiale, la MRC a perdu en quelques mois pas moins de 35% de ses emplois manufacturiers. Elle travaille actuellement à se reconstruire en tablant sur le bassin d'entreprises susceptibles d'être mises à contribution et dont les ancrages sont surtout développés dans les produits métalliques, les pièces moulées destinées au secteur du transport et la transformation du granit.

La MRC du Granit, un territoire dont l'économie s'apparente un peu à celle des MRC de la région des Appalaches, a pour sa part incarné un modèle à imiter après la dure traversée d'une période de désindustrialisation. Pendant dix ans, les promoteurs du développement ont suivi un cheminement exemplaire en tablant principalement sur la deuxième et la troisième transformation du bois. Les résultats ont été remarquables, permettant d'atteindre le plein emploi. Depuis quelques années l'inquiétude s'installe devant le défi d'arrimer le modèle de développement à la mondialisation dont les effets se font notamment sentir dans le meuble en bois.

Voici trois MRC qui, en 2001, n'apparaissaient pas dans la zone radar du gouvernement comme en témoigne leur absence de la liste des territoires éligibles au PSPE. Trois territoires qui, de surcroît, incarnaient, chacun à sa façon, le positionnement avantageux des régions centrales. Les voici pourtant aux prises avec des difficultés dont l'incidence sur l'économie du Québec risque d'être au moins aussi dévastatrice que celle qu'il convient d'associer à la problématique des régions ressources.

Que dire maintenant des MRC affectés par des problèmes connus lorsque la politique de 2001 a été mise en place. Le seul exemple du Bas-Richelieu est révélateur. Il est vrai que la communauté bas-richeloise a amorcé un virage au milieu des années 1990 après la fermeture de plusieurs usines. Dix ans plus tard, le territoire apparaît mieux outillé et dispose d'un plan de relance qui commence à livrer des fruits, mais il demeure vulnérable. Son industrie de l'acier et de la transformation métallique est régulièrement victime de rationalisations.

Ces exemples et de nombreux autres montrent que l'environnement économique du Québec ne peut plus être analysé à travers des problématiques unidimensionnelles comme le clivage entre les régions ressources et les régions centrales. Certes, des problèmes se posent en régions ressources et il ne faut pas les diminuer, mais d'autres prennent corps dans les régions centrales. Il est de plus en plus évident que l'effort de support au développement économique ne peut plus se faire les yeux braqués sur le rétroviseur avec, en main, un manuel d'instruction dépassé. Le moment est peut-être venu de tout mettre à plat, de se réinterroger sur la place que le Québec et ses régions sont en mesure d'occuper dans l'économie d'aujourd'hui et de repenser le support gouvernemental en fonction de la diversité des problèmes que nous avons maintenant à affronter. Au minimum, il faut reconnaître que ce n'est pas en incitant les territoires les plus vulnérables à se déchirer entre eux et à se battre pour le dernier bout de viande disponible que nous allons tracer une avenue viable vers la prospérité.

**Tableau 1**  
**Quelques données sur les MRC soutenues par la stratégie de développement des**  
**régions ressources, 1991-2001**

MRC	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	1991	2001	1991	2001
Iles-de-la-Madeleine	45	52,2	28	17,5
Rocher-Percé	32	34,7	36	29,7
Côte-de-Gaspé	44	45,5	22	16,7
Haute-Gaspésie	34	35,6	32	27,4
Bonaventure	41	40,8	25	21,1
Avignon	40	42,9	26	23,3
Matapédia	40	43,5	24	20,2
Matane	44	46,4	21	18
Mitis	45	45,8	18	15,6
Rimouski-Neigette	54	56,9	14	11
Basques	42	43,1	17	15,3
Rivière-du-Loup	53	56,6	12	9,4
Témiscouata	42	46,8	20	15,7
Kamouraska	46	53,2	16	9,3
Mékinac	42	47	18	12,2
Centre-de-la-Mauricie	45	48,6	16	11,5
Francheville	51	53,8	12	9,2
Témiscamingue	51	53,7	16	12,8
Rouyn-Noranda	55	54,7	13	12,2
Abitibi-Ouest	47	46	18	16,5
Abitibi	52	52,3	15	15,3
Vallée-de-l'Or	56	54,1	12	14,3
Haut-Saint-Maurice	48	47,3	15	12,8
Domaine-du-Roy	50	51,2	15	14,7
Maria-Chapdelaine	44	48	20	16,3
Lac-Saint-Jean-Est	48	50,8	17	14,2
Fjord-du-Saguenay	49	51,2	14	12,9
Haute-Côte-Nord	41	42,4	26	23,9
Manicouagan	56	54,1	12	12,2
Sept-Rivières-Caniap.	56	55,9	15	13,2
Ming.-Bass-Côte-Nord	40	46,3	33	25,8
Nord-du-Québec	60	55,3	13	14,6
Vallée-de-la-Gatineau	42	47,3	20	15,9
Pontiac	48	50,6	16	11,8
Antoine-Labelle	45	46,4	19	15,5

- Dégradation
- Situation demeurée à peu près stationnaire
- Territoires mal nantis mais amélioration
- Trajectoire favorable, justification du statut discutable

**Tableau 2**  
**Quelques données sur les MRC des régions centrales**  
**soutenues par le PSPE, 1991-2001**

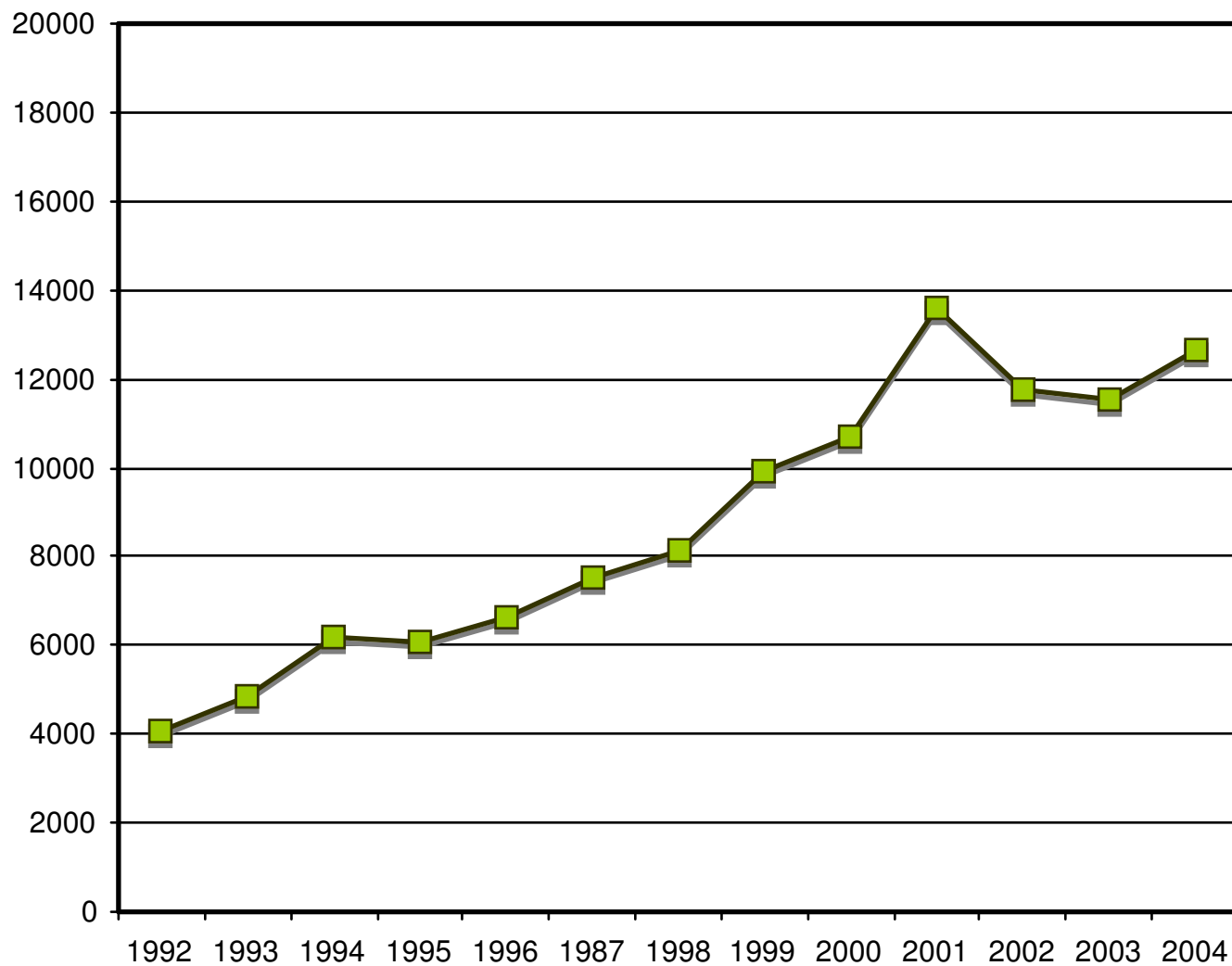
MRC	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	1991	2001	1991	2001
Charlevoix-Est	46	46,5	17	15,9
Charlevoix	47	50	16	12,6
L'Islet	49	54,3	14	8,8
Montmagny	51	54,8	12	7,7
Robert-Cliche	55	62,8	9	4,8
Les Etchemins	49	53,5	12	8,3
L'Amiante	52	54,9	10	8,3
L'Érable	58	61	8	6
Asbestos	47	53,5	11	8,8
Haut-Saint-Francois	52	56,6	11	9,5
Nicolet-Yamaska	54	57,4	10	5,7
Bas-Richelieu	49	51,2	14	9,3
Matawinie	43	46,2	17	11,7
Montcalm	50	54,5	14	9,6
Beauharnois-Salaberry	52	56,9	13	7,1
Argenteuil	48	53,9	15	8,1
Papineau	46	47,7	14	10,2
Haut-Saint-Laurent	54	56,5	9	6

- Situation comparable aux régions ressources
- Profil préoccupant
- Situation améliorée

### Quelques points de comparaison

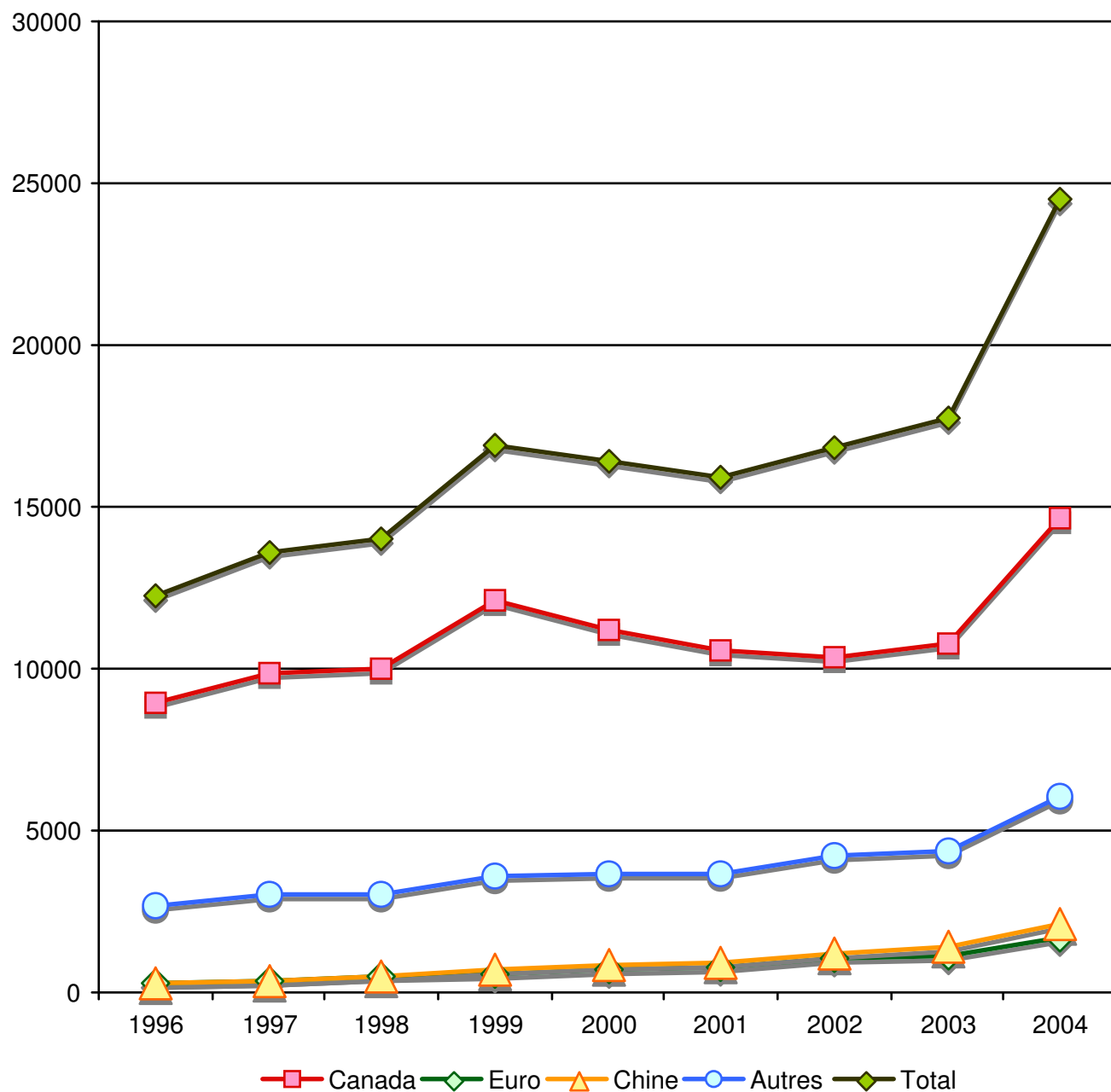
MRC	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	1991	2001	1991	2001
Pays-d'en-Haut	52	56,3	13	8
Laurentides	49	55,7	17	9,6
Portneuf	51	54,1	12	8,5
Côte-de-Beaupré	53	59,6	12	7,1
Comm. urb. de Québec	56	59,4	11	7,3
Comm. urb. de Montréal	52	57	13	9,2
Maskinongé	50	53,7	13	9,7
D'Autray	52	56,7	12	6,4
Memphrémagog	54	58	11	6,5

**Annexe 1**  
**Les livraisons du Québec dans la filière du bois,**  
**en millions de dollars CA, 1992-2004**



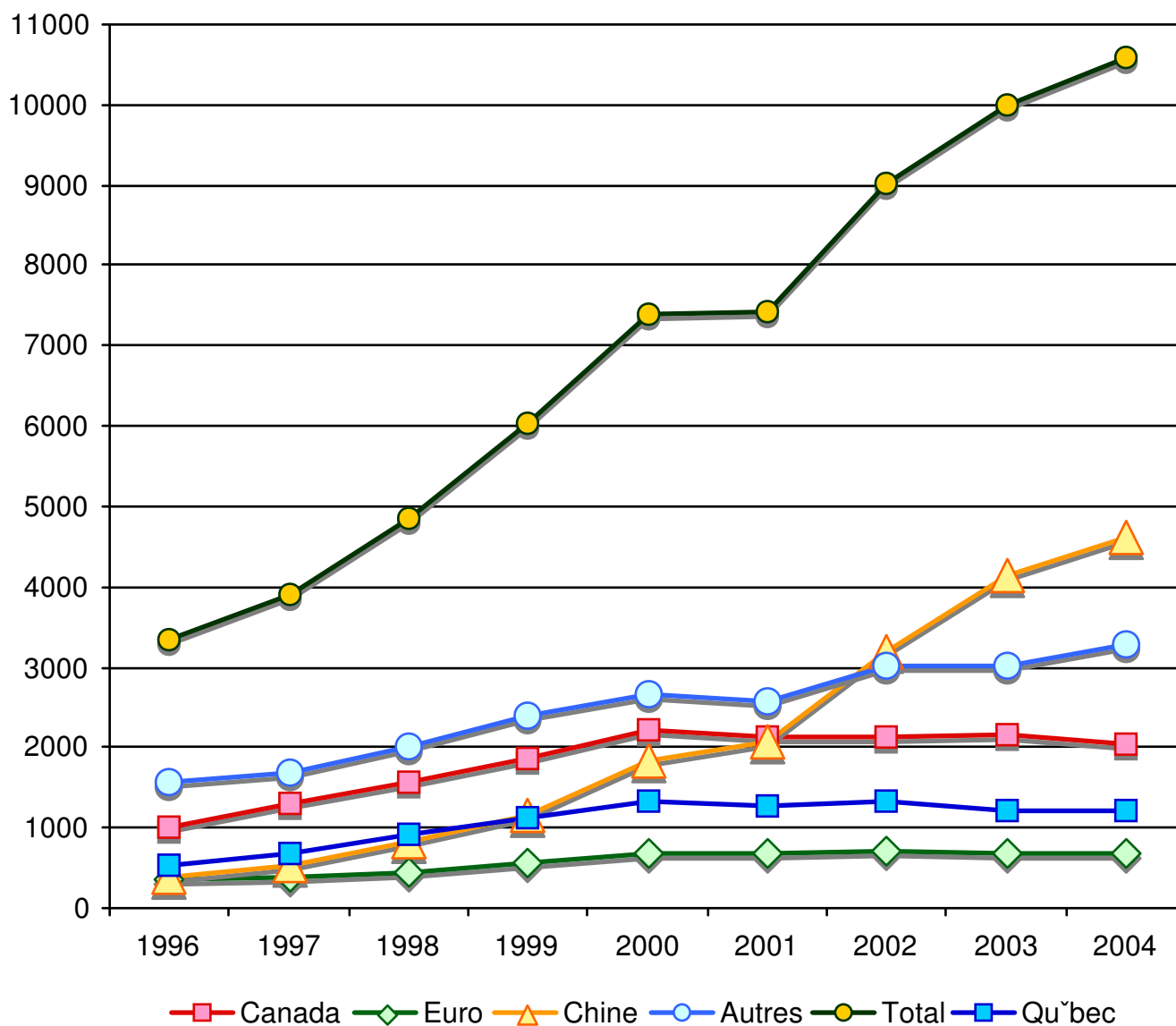
Source : Cansim

**Annexe 2**  
**Les importations américaines dans la filière du bois,**  
**en millions de dollars US, 1996-2004**



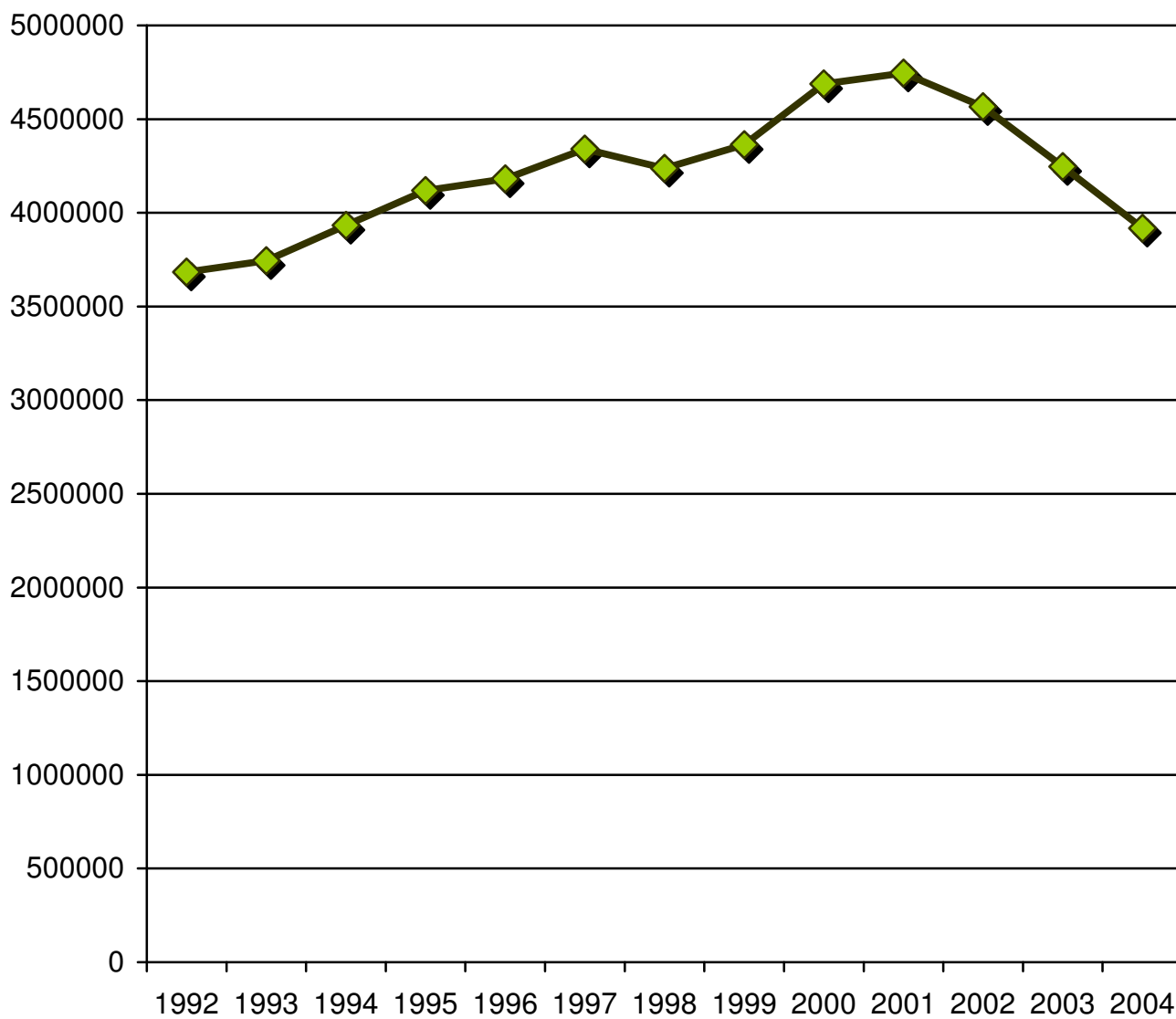
Source : Comtrade

**Annexe 3**  
**Les importations américaines de meubles et parties de meubles en bois, en millions de dollars US, 1996-2004**



Source : Comtrade, tiré du code 6403

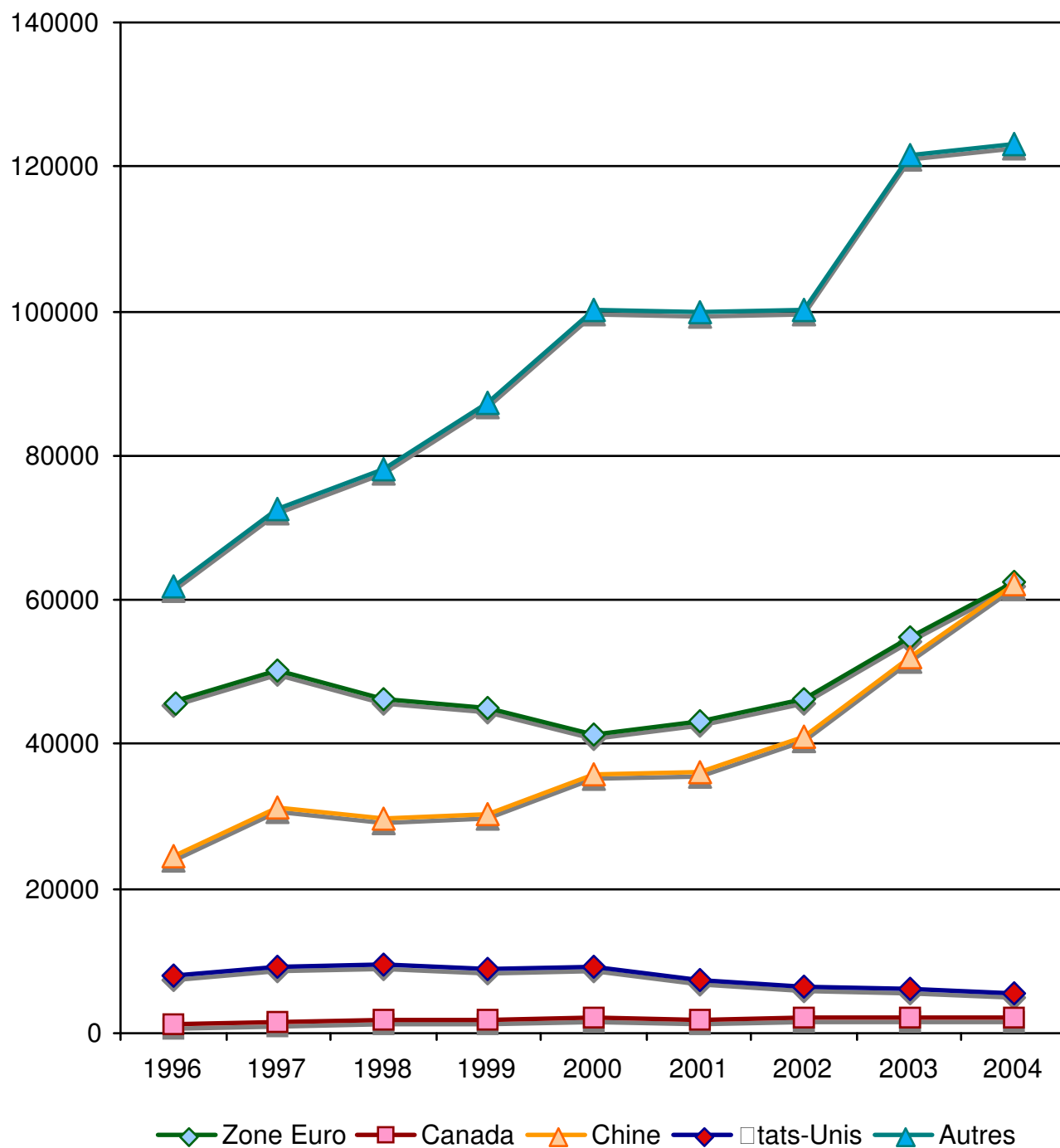
**Annexe 4**  
**Livraisons québécoises, fabrication de vêtements,**  
**en millions de dollars CA, 1992-2005**



e= estimation établie à partir de la période janvier à octobre 2005.

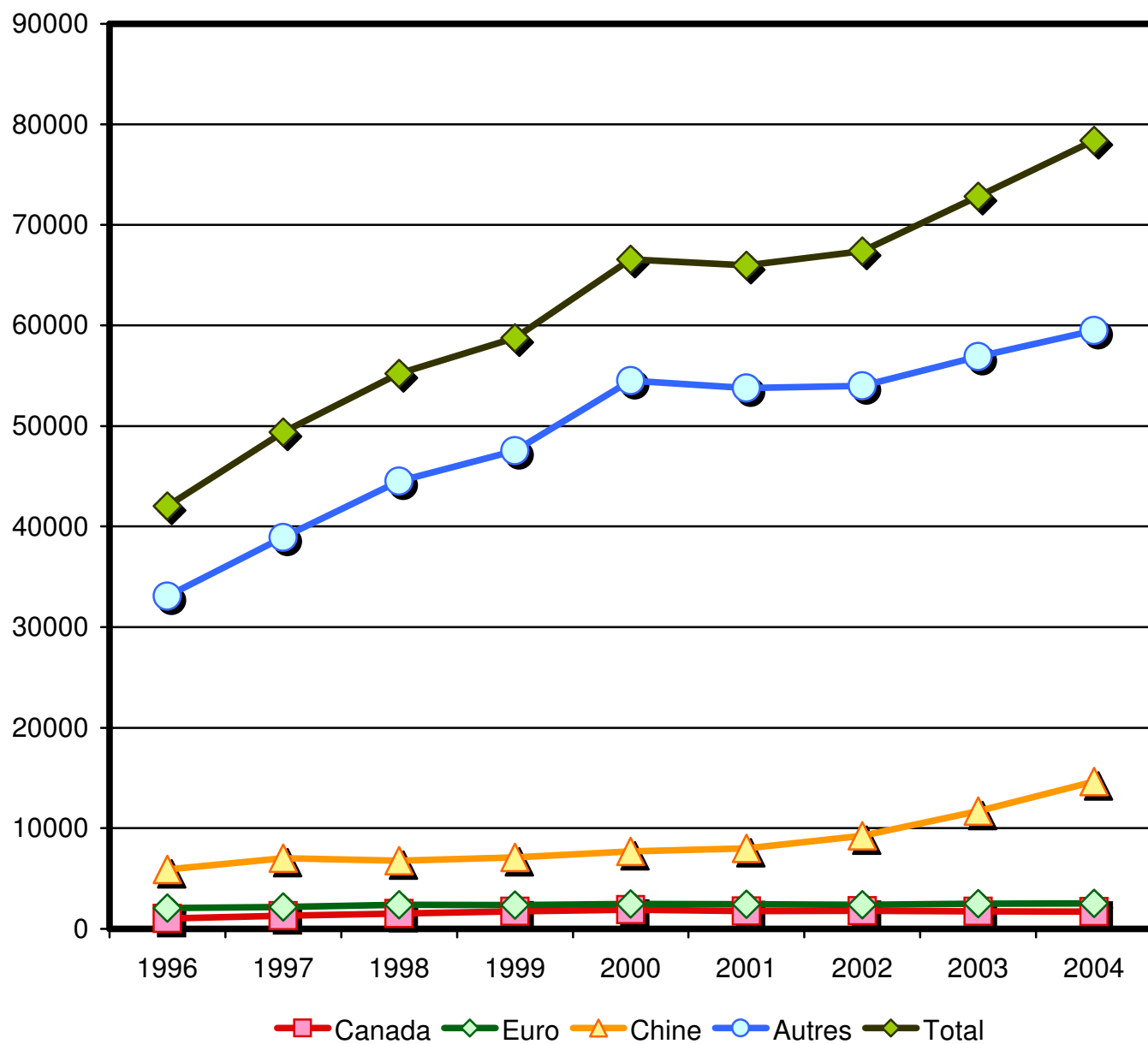
Source : Cansim

**Annexe 5**  
**Les exportations mondiales de vêtements, selon l'origine,**  
**en millions de dollars US, 1996-2004**



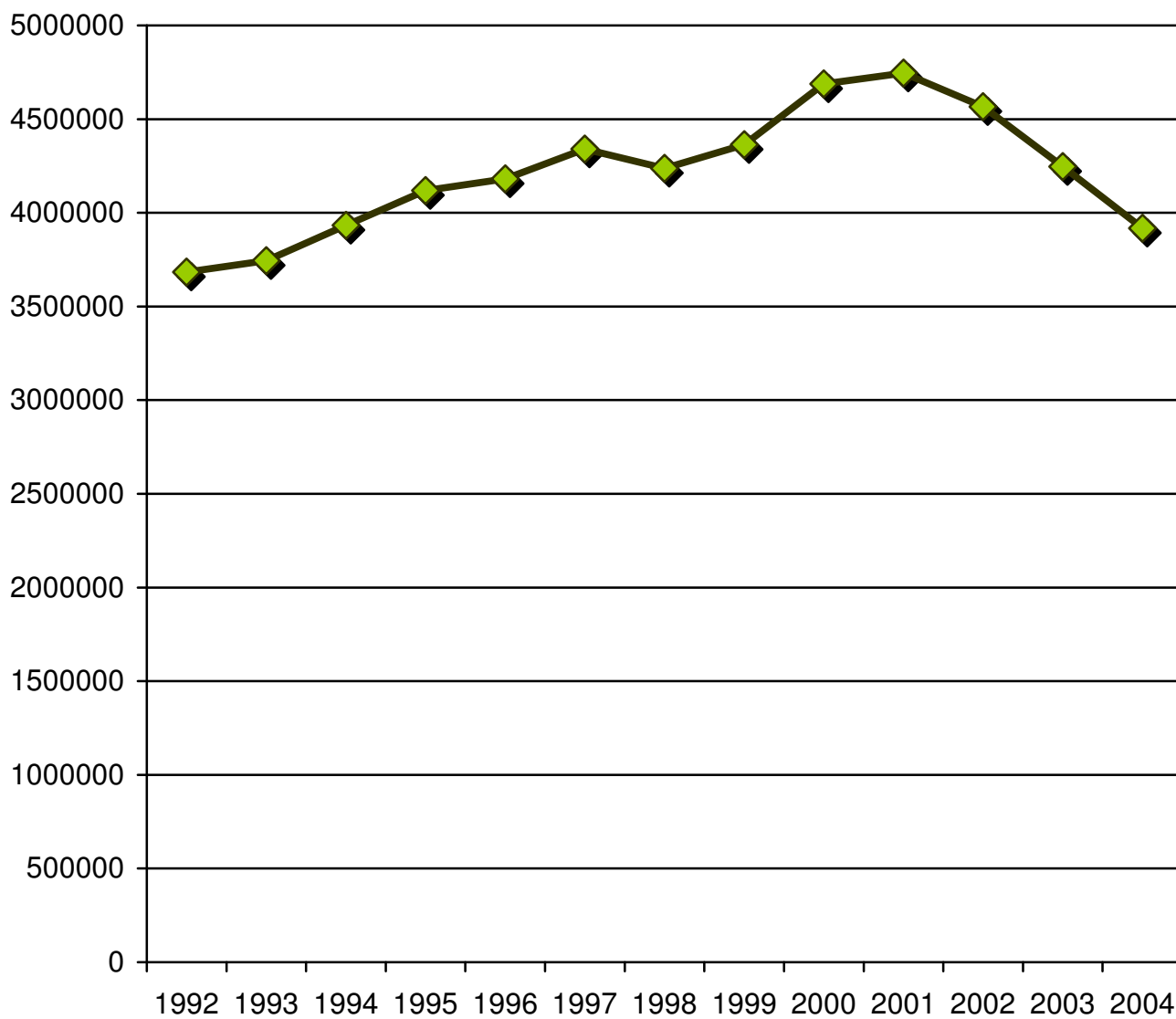
Source : Comtrade, codes 61, 62 et 63

**Annexe 6**  
**Les importations américaines de vêtements,**  
**en millions de dollars US, 1996-2004**



Source : Comtrade, codes 61, 62 et 63

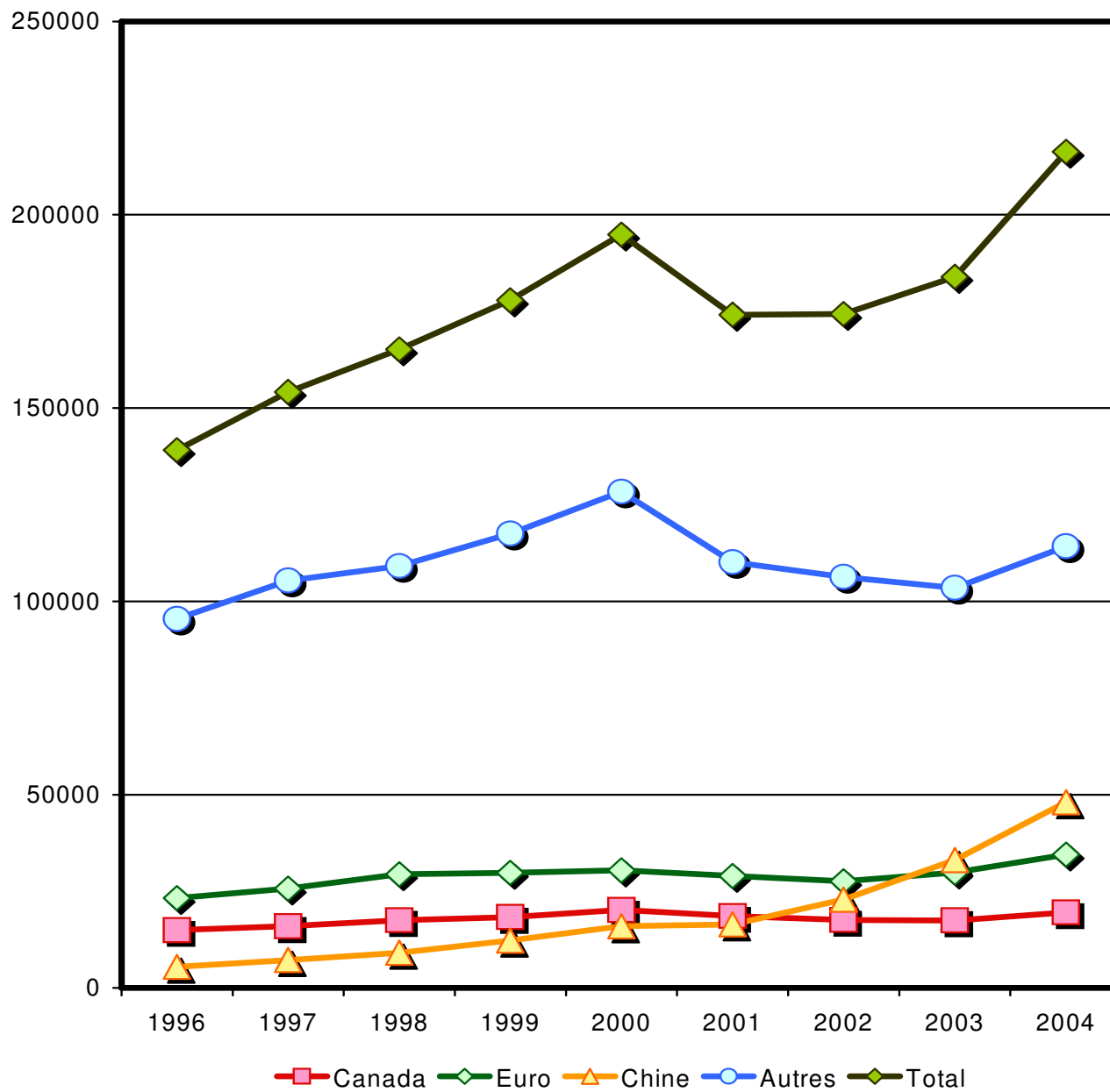
**Annexe 7**  
**Les livraisons québécoises de produits métalliques,**  
**en millions de dollars CA, 1992-2005**



e= estimation établie à partir de la période janvier à octobre 2005.

Source : Cansim

**Annexe 8**  
**Les importations américaines de produits métalliques,**  
**en millions de dollars US, 1996-2004**



Source : Comtrade, codes 82, 83 et 84